



Reglement habitation suite divorce

Par **jack42**, le **07/09/2013** à **11:50**

Suite à mon divorce, je suis en procédure juridique de partage de la communauté.
j'ai acheté mon terrain en 1993 seul avec mes fonds personnels 17 000 euros
j'ai acheté seul une maison neuve sur ce terrain en 1993 pour 39 000 euros de fonds personnels et 36 000 euros de crédit.
je me suis marié sous le régime de la communauté en 1996.
Que dois-je à mon ex épouse?

Par **amajuris**, le **07/09/2013** à **13:41**

bjr,
le bien acquis avant le mariage est un bien propre.
mais le remboursement du crédit a été fait par la communauté depuis 1996.
vous devez donc une récompense à la communauté car la communauté vous a enrichi en finançant l'acquisition de votre bien propre.
vous devez à la communauté la somme payée par celle-ci pour le remboursement du crédit dont la moitié revient à votre épouse.
cdt